



# Communiqué de presse



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

Toulouse, le  
13 septembre 2017

## Pierre ORY, préfet du Gers, a réuni le 8 septembre 2017 l'ensemble des acteurs de la filière "ail", les services de l'État concernés et deux médiateurs des relations commerciales agricoles

À la suite de l'alerte lancée par la présidente de l'Association nationale interprofessionnelle de l'ail (ANIAIL), Mme Christiane Pieters, et à la demande de M. Pascal Mailhos, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, M. Pierre Ory, préfet du Gers, a réuni vendredi 8 septembre 2017 pour une table ronde l'ensemble des acteurs de la filière de l'ail (producteurs, metteurs en marché et grande distribution), les services de l'État concernés (DRAAF, DIRECCTE, DDT) ainsi que MM. Francis Amand et Robert Deville, médiateurs des relations agricoles.

### Contacts Presse

DRAAF Occitanie  
Anne BERNACHON  
☎ 05.61.10.61.12

Sophie LESAFFRE  
☎ 06.35.16.36.31  
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU  
☎ 06.85.80.22.14  
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Etienne  
31038 TOULOUSE  
CEDEX 9  
☎ 05.34.45.34.45

Dès les premières mises en marché d'une récolte 2017 pourtant satisfaisante, l'écoulement de la production française d'ail s'est en effet avéré lent, les prix s'établissant à un niveau inférieur à la moyenne quinquennale. Cette situation, qui met aujourd'hui les producteurs français en difficulté, s'explique notamment par un repli de leurs homologues espagnols sur le marché intérieur européen avec une production de bonne qualité pour un prix inférieur au coût de revient français.

Les débats ont permis de partager les inquiétudes, de recueillir et de comparer les analyses des différents acteurs réunis au sein de l'ANIAIL avec celles des metteurs au marché et d'un représentant régional de la grande distribution, en présence des médiateurs. L'ANIAL a rapporté les efforts de la filière française depuis la crise de 2013, en particulier une évolution des techniques de production pour adapter les calibres à la demande, le démarrage des démarches pour la labellisation de l'ail blanc comme indication géographique protégée (IGP), ainsi que des essais techniques sur une filière bio.

Au terme de cette réunion, les médiateurs des relations agricoles ont retenu deux orientations principales pour résoudre la crise, structurées autour des deux principaux débouchés :

- ils ont invité la grande distribution à étendre la période de commercialisation de l'ail français en pleine visibilité au-delà de l'habituel second semestre, d'autant plus que le niveau de consommation d'ail en France demeure stable ;
- ils se sont engagés à entrer en relation avec les marchés de gros, apparaissant comme les acteurs les plus concernés par le jeu de la concurrence internationale

Vous pouvez consulter  
les précédents  
communiqués de  
presse à l'adresse  
suivante :

sur les prix, pour garantir une juste rémunération partagée aux producteurs français.

L'État a enfin recommandé à la profession de poursuivre une structuration permettant de réunir le maximum de producteurs et de professionnels de l'aval de la filière, ainsi que de s'orienter vers une production à forte valeur ajoutée (ail bio notamment), valorisée par le biais de circuits courts ou de proximité.